NOTE IX.

DESCRIPTION D'UNE ESPÈCE NOUVELLE DU GENRE POTAMOPHORA, GUEN.

PAR

P. C. T. SNELLEN.

Potamophora Schlegelii, nov. spec. ♂ et ♀.

Dans les „Suites à Buffon, Noctuélites III, p. 122", le genre *Potamophora* de Mr. Guenée ne comprend qu'une seule espèce, la *Pot. Manlia* Cram. Depuis, trois nouvelles espèces ont été publiées dont deux, la *Pot. Neocherina* Butler, Ent. Monthly Mag. XIV (1877) p. 109 de Queensland (Nouvelle Hollande) et la *Pot. Albata* Felder, Sitzungs Berichte der Wien. Akad. XLIII (1861) 1, p. 42 n°. 100 et Novara Reise, II, 2, Lépidoptères, pl. 113 f. 4, d'Amboine, se distinguent par la grande tache blanche, non bleue comme chez la *Manlia*, qui occupe le centre du dessus des ailes postérieures. La troisième espèce, la *Pot. Amboinensis* Felder, Sitz. Ber. l. c. p. 42 n°. 99, se rapproche plus de la *Manlia* mais se distingue cependant aisément, suivant Mr. Felder, par la ligne médiane du dessous des ailes postérieures qui est large et à peine ondulée au lieu d'être fine et dentée comme chez la *Manlia*. Elle se trouve du reste dans l'île d'Amboine comme la *Pot. Albata*.

Je suis incliné à croire que les parties chaudes de l'Asie Méridionale et de l'Australie Septentrionale sont habitées par quelques autres espèces de *Potamophora*, parentes de *Manlia*. Une des mieux tranchées de ces espèces se trouvait depuis longtemps dans la collection du Musée de Leyde, sous un nom provisoire donné par feu Mr. de Haan. Elle y est représentée par les deux sexes (un ♂ et une ♀) et a été rapportée de Java par Mr. le Prof. Reinwardt. Je profite d'une occasion qui m'a été offerte pour la publier et je m'empresse de répondre en même temps au voeu de Mr. Ritsema, Conservateur de la partie entomologique du susdit Musée, en dédiant cette espèce à la mémoire du savant illustre qui pendant tant d'années a illustré l'établissement qu'il dirigeait.

Les deux individus sont de grandeur presque égale et ont une envergure de 77 à 78 millimètres. Palpes, tête, antennes et thorax sont d'une couleur gris-brunâtre foncé, cequi est aussi la nuance du fond des ailes supérieures. Celles-ci sont un peu plus claires vers la base et deviennent insensiblement, surtout chez la femelle, d'un ton plus foncé vers le bord postérieur. Les taches ordinaires dans la cellule discoïdale et un espace qui occupe le troisième quart du bord intérieur au dessous de la cellule et de la nervure 2e sont plus clairs, d'un brun de bois jaunâtre, le dernier espace étant, de plus, semé d'écailles d'un noir brunâtre. Contour des taches ordinaires mal tracé, noir; celui de l'orbiculaire ouvert par le haut, celui de la réniforme encore plus vague, ouvert en bas et en haut, le côté basal un peu arrondi, le contour postérieur avec une dent aiguë en forme de bec d'oiseau. Sur le bord intérieur on remarque un dessin assez apparent en forme de fer de cheval. Il est tracé par une ligne courbée noire, bordée d'une seconde ligne jaune grisâtre et qui, en partant du premier quart du bord, s'élève jusqu'à la cellule discoïdale, se recourbe ensuite, vient rejoindre le bord intérieur vers son milieu et limite l'espace clair, pointillé de noir dont j'ai parlé ci-dessus. Un commencement de ligne noire se voit au bord antérieur avant l'orbiculaire. Sommet de l'aile divisé par une nuance ferrugineuse un peu en zigzag à partir de la nervure 5e et ombrée en dessous et en arrière de noir.

Ailes inférieures d'un brun grisâtre jusqu'aux trois quarts. Ensuite vient une bande d'un bleu clair un peu violâtre qui part du bord antérieur et s'arrête assez abruptement à la nervure 5e. Cette bande est incisée vers la base, un peu dentée extérieurement et n'occupe que le cinquième de la largeur de l'aile. L'espace qui avoisine l'angle anal de l'aile est nuancé de brun de bois et fortement strié de noir. Le reste de l'aile a une couleur d'un brun un peu noirâtre.

Dessous des ailes supérieures d'un gris-brunâtre, marqué d'une bande d'un blanc bleuâtre qui va de la côte à la nervure 2e. Elle est coupée droite du côté basal, d'une largeur d'un millimètre environ du bord antérieur à la nervure 5e, puis s'élargissant tout à coup jusqu'à 5 millimètres jusqu'à la nervure 2e.

Dessous des ailes postérieures jusqu'aux trois quarts entièrement d'un blanc bleuâtre, un peu mêlé de brun-grisâtre chez la femelle, assez pur chez le mâle où il est seulement sali vers la base et marqué sur la nervure discoïdale d'un trait brun-grisâtre. Le reste de l'aile est d'un brun-grisâtre, bordé du côté de la base et tout contre la partie claire d'une ligne ondulée d'un blanc-bleuâtre qui se confond même entre les nervures avec la partie claire. Abdomen et jambes d'un brun grisâtre, les éperons et la partie intérieure des tarses plus clairs, jaunâtres.

Cette espèce se distingue donc de la *Manlia* et de l'*Amboinensis* par le dessous des ailes postérieures, de la *Manlia* en outre par l'étroite bande bleue de la surface de ces ailes, par le manque de la ligne droite qui traverse chez cette dernière les ailes antérieures. De plus, les deux sexes de la *Schlegelii* ne diffèrent pas, tandis que chez le mâle de la *Manlia* on remarque vers le milieu de l'aile, dans la cellule 2e, un trait épais, horizontal et d'un noir profond coupé droit du côté supérieur. Ce trait manque chez la *Schlegelii*. Il y a de plus, une foule de petites différences secondaires que je ne détaillerai pas ici, me proposant de donner une figure de ma nouvelle espèce dans le Tijdschrift voor Entomologie, peut-être en y ajoutant une de la *Manlia*, grossièrement représentée dans l'ouvrage de Cramer.

Rotterdam, Février 1884.